

TERMES DE REFERENCE :

Consultance pour la capitalisation d'expérience du métier d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) au Burkina Faso

I. FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA CONSULTANCE

| | |
|---|---|
| Titre de la consultance : | Capitalisation de l'expérience des AESH au Burkina Faso |
| Commanditaire | Asmae Burkina Faso |
| Destinataire | Asmae Burkina Faso |
| Objectif de la consultance : | Capitaliser l'expérience des AESH au Burkina Faso |
| Durée de la consultance : | Du 20 octobre au 18 Novembre 2022 |
| Lieu de la consultance : | Commune de Ouagadougou |
| Dernière mise à jour des Termes de référence : | 20 juin 2022 |
| Date de publication de l'offre | 21 juin 2022 |
| Période de réception des candidatures | Du 21 juin au 31 août |

II. CONTEXTE

2.1 Présentation du commanditaire

L'ONG Asmae Burkina Faso est une ONG de solidarité internationale spécialisée dans le développement de l'enfant. Elle est indépendante, laïque, apolitique et ouverte à tous. Créée en 1980, Asmae poursuit son action dans le respect des valeurs et des méthodes suivantes : écoute, proximité, pragmatisme, prise en compte des différences, professionnalisme et réciprocité. L'action d'Asmae vise à soutenir les enfants et jeunes vulnérables et leurs familles via l'accompagnement sur mesure et dans la durée des acteurs locaux qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Asmae intervient au Burkina Faso depuis 1995 et travaille en partenariat avec plusieurs associations locales telles que l'UN-ABPAM (*Union Nationale des Associations Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants*), Samenti et ABAPE (*Association Burkinabè d'Accompagnement Psychologique et d'aide à l'Enfance*) dans les domaines de l'Education et de la Protection.

C'est dans ce cadre qu'Asmae a initié le projet "Grandir ensemble II : promouvoir une éducation préscolaire inclusive à Ouagadougou pour l'insertion sociale des enfants handicapés" avec ses partenaires ABAPE, Samenti, le Centre National de Lutte contre la Cécité (CNLC), la Direction Provinciale de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF) et la Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre (DPEIEFG) du Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN).

2.2 Présentation du projet « Grandir Ensemble »

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé « Grandir ensemble II: **Promouvoir une éducation préscolaire inclusive à Ouagadougou pour l'insertion sociale des enfants handicapés**».

Ce projet d'une durée de 36 mois, de janvier 2022 à décembre 2024, fait suite à un précédent projet intitulé « Grandir ensemble : pour une meilleure insertion sociale des enfants de 3 à 6 ans ayant une déficience visuelle à Ouagadougou au Burkina Faso » cofinancé par la DCI et Asmae. Cette première phase a permis le déploiement et la modélisation d'un dispositif d'intervention précoce en milieu urbain des enfants en situation de handicap visuel, afin de les accompagner dans leur globalité et ainsi favoriser leur insertion sociale. Ce projet ayant pris fin en septembre 2021 et compte-tenu du chemin qu'il restait à parcourir pour atteindre un préscolaire pleinement inclusif des enfants handicapés à Ouagadougou, Asmae et ses partenaires (UN ABPAM, ABAPE, Samenti et le CNLC) ont décidé de poursuivre l'initiative avec l'élaboration d'une seconde phase. La situation qui justifie ce projet s'articule autour de plusieurs problématiques, notamment :

- le taux de préscolarisation qui n'est que de 6% et un nombre de structures d'enseignement préscolaire inclusif encore très limité ;
- de nombreux enfants handicapés qui ne sont pas scolarisés par manque de dispositif d'accompagnement, de formation des enseignants et de personnel spécialisé ;
- les parents des enfants handicapés qui se retrouvent généralement seuls, sans soutien et disposent de peu de compétences pour accompagner leurs enfants.

Sur cette seconde phase, le dispositif d'intervention précoce en milieu urbain est ainsi déployé dans l'ensemble des arrondissements de Ouagadougou et entend sensibiliser et dépister sur tous les types de handicaps.

En plus de la volonté d'identifier les enfants à risque ou en situation de handicap, le projet vise également l'amélioration de l'accès des enfants à des services de qualité via notamment la promotion de l'éducation préscolaire inclusive. Dans ce cadre, le dispositif d'Accompagnant d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) est identifié comme un levier essentiel pour l'accès et la qualité de l'éducation inclusive au Burkina Faso.

III. PRESENTATION DE LA CONSULTANCE

3.1 Justification de la consultance

Plusieurs organisations nationales, dont les partenaires d'Asmae (ABAPE et Samenti), ont développé le métier d'AESH depuis plusieurs années. Pour mémoire, l'AESH est un personnel de l'éducation spécialisée qui, à travers des techniques et approches spécifiques, stimule les forces adaptatives d'un enfant en situation de handicap (physique, mental ou sensoriel), ou un enfant ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration scolaire. L'intervention des AESH au sein des établissements rend accessible le programme de la classe pour l'élève et facilite ainsi l'acquisition de nouvelles connaissances, valeurs, attitudes et aptitudes conformément au programme de son école. L'AESH accompagne ainsi l'élève durant les temps de cours sans prendre la place de l'enseignant. Il a pour mission de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap, et est un levier essentiel pour permettre l'accessibilité du cours à l'élève en situation de handicap.

Cependant, à ce jour, aucune capitalisation de ce dispositif facilitant permettant l'éducation inclusive n'a été effectuée au Burkina Faso bien que plusieurs associations utilisent ces compétences. Ainsi, ce dispositif d'AESH mis en œuvre au Burkina Faso peut présenter des similitudes ou de fortes différences selon les structures. Par exemple, Samenti a décidé de privilégier des profils de travailleurs sociaux et d'enseignants, pour les former ensuite au métier d'AESH. De son côté, ABAPE privilégie des profils de psychologues et de monitrices, qui sont par la suite également formés comme AESH. Ainsi, le dispositif d'AESH, les profils, les modules de formation, les standards mis en œuvre diffèrent en partie ou totalement selon les structures.

De plus, ce dispositif n'est à ce jour pas reconnu par le MENAPLN, ce qui constitue une barrière pour leur intervention dans les établissements préscolaires, primaires et secondaires publics et privés, et favorisent la multiplication et l'hétérogénéité des modèles.

Fidèle à sa stratégie et soucieuse de mettre à la disposition des acteurs des modèles d'intervention efficaces et éprouvés, à même d'encourager le développement de l'éducation et de la protection de l'enfance au Burkina Faso, Asmae propose de réaliser une capitalisation d'expérience appliquée au métier d'AESH. La capitalisation d'expérience est un processus itératif par lequel une expérience (avec ses succès et ses échecs) est identifiée, valorisée et documentée sur différents supports. Ce processus permet de **tirer des enseignements et dégager des bonnes pratiques** afin de faciliter une validation technique et /ou un passage à l'échelle.

Ainsi, la capitalisation d'expérience du dispositif d'AESH vise à fournir différents livrables mettant spécifiquement en exergue, sur la base des différentes expériences au Burkina Faso (i) les profils techniquement à même d'acquérir les compétences d'AESH, (ii) les compétences nécessaires à posséder pour pratiquer le métier d'AESH, (iii) le processus et les outils de mise en place du dispositif au sein d'une structure d'accompagnement des enfants handicapés d'une part, (iv) le processus et les outils nécessaires à une intervention de qualité au sein des établissements scolaires d'autres part, (v) les résultats de ce dispositif sur l'acquisition de nouvelles compétences pour les enfants accompagnés, et dans la posture inclusive des professionnelles de l'éducation (vi) les forces et faiblesses du dispositif et (vii) la production de connaissances et de bonnes pratiques pouvant être partagées et répliquées. Le consultant devra tenir compte des particularités propres à chaque structure.

Ce document de capitalisation servira ainsi de base pour échanger avec tous les acteurs de l'éducation inclusive : la DPEIEFG, la DPPH, l'INFTS, les enseignants.tes des CEEP et des établissements scolaires inclusifs, les promoteurs des établissements d'enseignement inclusif, les parents des enfants accompagnés, afin d'uniformiser les pratiques d'un AESH pour une meilleure cohérence sur le terrain.

Il constituera également à moyen terme un élément de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels et en premier lieu du MENAPLN, pour que les compétences métiers des AESH soient techniquement reconnus par les institutionnels (MENAPLN, Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire, Ministère du Genre et de la Famille) et qu'ainsi, encore plus d'enfants accèdent à l'éducation, et que l'éducation soient toujours plus inclusive au Burkina Faso.

A cet effet, Asmae recherche un.e consultant.e pour réaliser la capitalisation d'expérience de ce dispositif du métier d'AESH au Burkina Faso.

3.2 Objectif général

L'objectif général de la consultation est de capitaliser l'expérience du métier d'AESH afin de servir de base d'échanges pour une uniformisation et reconnaissance du métier au Burkina Faso.

3.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette consultance sont :

1. Mettre spécifiquement en exergue les compétences nécessaires pour pratiquer le métier d'AESH, les différents profils en mesure de l'exercer et les formations à même de fournir un socle de connaissances/compétences de base au Burkina Faso;
2. Présenter et décrire de façon détaillée le processus et les outils techniques nécessaires pour développer ce dispositif dans une structure (fiche de postes des acteurs terrain, modules de formations, profil, nombre d'heure de travail, budget RH, étapes de mise en place du dispositif...);
3. Le processus et les outils nécessaires à une intervention de qualité au sein des établissements scolaires d'autres part ;
4. Présenter les résultats de ce dispositif sur l'amélioration dans l'acquisition de nouvelles compétences chez les enfants accompagnés et dans la posture inclusive des professionnelles de l'éducation ;
5. Présenter les forces et faiblesses du dispositif ;
6. Produire des connaissances et des bonnes pratiques pouvant être répliquées.

Le consultant veillera à prendre en compte les particularités propres à chaque structure

3.4 Méthodologie

Le/la consultant.e proposera dans son offre la méthodologie et les outils utilisés pour ce travail de capitalisation. L'approche participative de cette méthodologie sera un élément déterminant du processus de sélection.

Outre les éléments proposés par le/la consultant.e la validation technique d'Asmae reste un prérequis notamment lors des étapes suivantes :

- Définition et cadrage de la consultance : clarification de la mission, calendrier de mission, identification des acteurs impliqués, contractualisation ;
- Amendement et validation **du document de capitalisation** : le/la consultant.e prévoira à cet effet dans sa proposition technique et financière, deux rencontres techniques internes d'amendement et de validation du document ainsi que l'atelier de partage et de présentation de la capitalisation.

a. Cahier de charge du consultant

Le/la consultant.e conduira tout le processus de capitalisation en toute indépendance en valorisant le plus possible une approche participative des acteurs et des bénéficiaires. Il/elle sera notamment à l'écoute d'Asmae terrain et siège ainsi que de ses partenaires Samenti et ABAPE.

Il déterminera la méthodologie et l'échantillonnage.

Il conduira les deux ateliers de validation techniques internes ainsi que l'atelier de partage et de présentation finale de la capitalisation.

b. Livrables

A la fin de la consultation :

- Un document de capitalisation est disponible en version numérique (Word et PDF) et en livret papier;
- Une présentation PowerPoint du dispositif est produite en vue de l'atelier de partage et de diffusion des résultats du projet ;
- Proposer une fiche technique de présentation du métier d'AESH d'une page recto/verso maximum. Cette fiche devra être synthétique, simple et visuelle pour être partagée largement auprès des professionnel.les de l'éducation ;
- Consigner dans un document descriptif et explicatif tout le processus de mise en place du métier d'AESH dans une structure ;
- Présenter les bonnes pratiques pouvant être répliquées ;
- Un atelier de partage et de diffusion des résultats du projet est organisé et animé.

Pour cela, le/la consultant.e devra :

- Fournir deux versions numériques provisoires successives du document de capitalisation, de la fiche technique de présentation du métier et du document descriptif du processus à Asmae et à ses partenaires (Samenti, ABAPE, UN-ABPAM, DPEPPNF et DPEIEFG) pour amendement, avant chaque rencontre technique ;
- Fournir une version finale et validée du document de capitalisation, de la fiche technique de présentation du métier et du document descriptif du processus à l'issue des deux ateliers. Ces versions seront aussi bien en version numérique sous format Word et PDF qu'en version physique **dont la qualité et le design devront être attractifs** ;

c. Période et durée d'exécution souhaitée

La capitalisation doit être réalisée à partir du Jeudi 20 octobre 2022 et durera tout au plus 20 jours ouvrables donc du **20 octobre au 18 Novembre 2022**. La réalisation des différents ateliers de travail, d'amendement et de validation est comptée dans ce temps. Elle doit être achevée au plus tard le vendredi 18 Novembre 2022, délai de rigueur.

d. Lieu de déroulement de l'étude et acteurs à rencontrer

Les principales structures mettant en œuvre le métier d'AVS se trouvent à Ouagadougou. Néanmoins, le consultant pourra prendre contact avec toute autre structure le mettant en œuvre dans d'autres localités du pays et pourra également effectuer une recherche bibliographique sur le dispositif dans d'autres pays pour nourrir la réflexion. Les différents ateliers de travail, d'amendement et de validation se dérouleront dans les locaux d'Asmae sis à Ouaga 2000 non loin de la mosquée Oumarou KANAZOE.

3.5 Budget alloué à la consultance

Le budget destiné pour réaliser la capitalisation du métier d'AESH est de **3000€ soit 1 967 871 FCFA maximum (à noter que la cohérence du budget est un critère de sélection)**. Ce montant prend en compte les honoraires de la consultant.e et tous les frais opérationnels liés à la capitalisation jusqu'à la présentation du rapport final et de la note technique du poste du métier d'AVS/AESH. Il inclut donc les frais pour les deux ateliers d'amendement et de validation ainsi que le travail de production du rapport (document). La salle de réunion d'Asmae servira de cadre pour les différents ateliers ou échanges dans le cadre de la capitalisation. L'atelier final de partage des résultats sera pris en charge par Asmae.

3.6 Politique de protection de l'enfant:

Asmae est une ONG qui promeut les droits de l'enfant, elle est particulièrement engagée dans la réalisation des droits à l'éducation et la protection de l'enfance. Elle dispose de ce fait d'une politique de protection de l'enfance qui vise à assurer que les enfants qui prennent part aux activités mises en œuvre bénéficient d'un environnement protecteur en luttant contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation. Toute personne physique ou morale collaborant avec Asmae se doit de respecter cette politique et doit signer le document y afférent.

3.7 Prise en compte du genre

Asmae est engagé à éliminer les inégalités liées au genre et à promouvoir l'équité et l'inclusion dans toutes ses interventions de développement. Le/la consultant.e devra donc prendre en compte les éléments spécifiques liés au genre pertinents dans le cadre de la capitalisation de l'expérience du métier des AESH.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Domaine de compétences

Le/la consultant.e devrait :

- Justifier d'un niveau d'étude supérieure, Bac+4 au minimum en sciences de l'éducation, sciences sociales, sciences humaines, ou tout autre domaine pertinent avec un niveau supérieur ou égale à la Maîtrise ;

- Justifier d'expériences préalables dans la capitalisation d'expériences (fournir un document de capitalisation à la candidature), ou dans la modélisation ;
- Une compréhension avérée (expérience préalable) de la notion d'inclusion et/ou équité sociale ;
- Avoir de l'expérience dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance notamment éducation inclusive et/ou accompagnement des enfants en situation de handicap ;
- Connaitre le domaine du handicap et les mesures et politiques de protection et de promotion des droits des personnes handicapées, notamment des enfants handicapés ;
- Justifier d'une bonne connaissance de l'environnement institutionnel notamment de l'éducation, de l'action sociale et de la santé ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction, d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une excellente maîtrise du français (oral et écrit) ;

Domaine d'expériences :

- Justifier d'une solide expérience en matière de capitalisation des expériences et/ou d'intervention ;
- Justifier d'une bonne expérience en matière de conceptualisation, théorisation et analyse des bonnes pratiques

Autres qualités requises :

- Sens de l'innovation en matière de rédaction de livrables (illustrations, schémas, logique) ;
- Des compétences graphiques, des connaissances en infographie serait un atout ;
- Une connaissance sur la question des enjeux de genre sera un atout

V. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

5.1 Délais et conditions de soumission

Le.la.les consultant.e.s individuel.le.s ou associé.e.s, intéressé.e.s par la présente offre sont invité.e.s à soumettre une proposition technique et une proposition financière séparée en version électronique au format PDF au plus tard le vendredi **31 août 2022 à 17h30**, aux adresses suivantes :

chargelog-secu.bf@asmae.fr et i.zongo@asmae.fr.

Un accusé de réception vous sera envoyé dès réception de votre offre.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de disposer d'un numéro IFU et d'être en règle vis-à-vis de la réglementation nationale.

5.2 L'offre technique doit comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt indiquant à la fois la motivation et l'engagement du prestataire à conduire la mission en toute indépendance et responsabilité dans le respect des délais ;
- Une note de compréhension de la mission, avec une description claire et précise de la méthodologie proposée pour la capitalisation, l'indication des différentes étapes de réalisation et un chronogramme réaliste et détaillé ;
- Un curriculum vitae de 4 pages maximum faisant apparaître uniquement les aspects pertinents en lien avec la mission définie dans les présents termes de référence ;
- Un document officiel attestant que le.la consultant.e est reconnu.e et est en règle vis-à-vis de la réglementation nationale ;
- Les documents justifiants les domaines de compétences et les expériences mentionnées dans le CV (notamment un document de capitalisation déjà réalisé) ;
- Trois (03) références, personnes morales ou physiques, pertinentes en lien avec l'étude.

5.3 L'offre financière doit faire ressortir :

- Le détail des honoraires de la consultance ;
- Les coûts opérationnels (déplacements, per-diems, pause-café et repas des ateliers d'amendements et de validation à la charge du consultant, communication) ;
- Les modalités de paiement requis (NB : tout paiement d'Asmae se fait par chèque ou par virement bancaire).
- En cas de paiement par chèque, veuillez joindre une lettre désignant la personne à l'ordre de qui le chèque doit être établi avec une copie de sa pièce d'identité à jour ;
- La cohérence du budget ;

Une retenue à la source pour toute prestation supérieure ou égale à 50 000 FCFA, est appliquée et reversée au service des impôts par Asmae.